

■ **Fondation des Amitiés gréco-suisse**s pour le financement du **Prix Constantin-Valiadis**, à Lausanne, CH-550-0175038-7, remettre le prix Constantin-Valiadis, selon les dispositions prises en 1963 par l'association 'Amitiés gréco-suisse' (FOSC du 08.12.2005, p. 18/3139848). Selon décision de l'autorité de surveillance du 1er décembre 2008, la fondation est dispensée de désigner un organe de révision, conformément à l'article 83a, al.4 CC.

Registre journalier no 852 du 16.01.2009  
(04840638 / CH-550.0.175.038-7)